

Original : anglais

Référence du document	Document de travail 8
Titre :	Rapports de la cinquième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture et du deuxième Dialogue sur la pêche communautaire
Auteur(s) :	RTMCFA5 et Cbfd2 (documents établis par Andrew Smith)

Résumé/brève description/éléments clés :

1. La **cinquième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA5)**, qui incluait le **deuxième Dialogue sur la pêche communautaire (Cbfd2)**, a eu lieu du 11 au 14 octobre 2022. La Conférence et le dialogue se sont tenus sous une forme hybride, les participants assistant aux débats soit en présentiel, soit virtuellement.
2. L'objectif de la RTMCFA5 était de réunir les spécialistes techniques et scientifiques océaniques de la pêche côtière et de l'aquaculture pour leur permettre de débattre des carences, besoins, enjeux et perspectives scientifiques et techniques propres à ces secteurs.
3. Le Cbfd2 avait quant à lui pour objectif de donner aux organisations de la société civile (OSC) et à d'autres acteurs non étatiques la possibilité, dans le cadre de la RTMCFA, de partager des expériences et des enseignements concernant des initiatives dans le domaine de la pêche communautaire, ainsi que d'informer et de conseiller les directeurs des pêches sur les principaux besoins et enjeux, afin de contribuer à sensibiliser les ministres et les dirigeants océaniques aux questions prioritaires en lien avec l'exploitation durable des ressources halieutiques côtières.
4. L'ensemble des conclusions de la RTMCFA5 et du Cbfd2 figurent dans les documents de référence [2a] et [2b] respectivement. Les participants aux deux réunions ont été invités à recenser, examiner et approuver des questions prioritaires claires, transmises ensuite aux directeurs des pêches à l'occasion de leur quinzième Conférence. Le présent document de travail renferme ces recommandations clés.

Recommandations :

Les membres sont invités à :

1. prendre note du Relevé de conclusions et de mesures de la RTMCFA5 (document de référence [2a]) ;
2. examiner les demandes précises formulées lors de la RTMCFA5 à l'intention des participants à la quinzième Conférence des directeurs des pêches, et à se prononcer sur ces demandes ;
3. prendre note du Relevé de conclusions du Cbfd2 (document de référence [2b]) ; et
4. examiner les demandes précises formulées lors du Cbfd2 à l'intention des participants à la quinzième Conférence des directeurs des pêches, et à se prononcer sur ces demandes.

Rapports de la cinquième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA5) et du deuxième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD2)

Introduction

1. La **cinquième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA5)** s'est tenue sous une forme hybride, avec une participation en présentiel et en ligne sur une plateforme virtuelle, du 11 au 14 octobre 2022. Elle était présidée par M. Monte Depaune, responsable des pêcheries côtières au sein du Service des pêches et des ressources marines de Nauru.
2. La RTMCFA5 a réuni des spécialistes scientifiques et techniques des pêches côtières et de l'aquaculture, des agents et des experts techniques des pêches originaires d'Océanie afin de leur permettre de débattre des principaux besoins, lacunes, enjeux et perspectives scientifiques et techniques propres à ces secteurs. Treize États et Territoires membres de la CPS ont participé en présentiel à cet événement, et sept autres à distance grâce à la plateforme Zoom. Plus de 130 personnes (47 en présentiel et au moins 76 en ligne) – délégués nationaux, observateurs, organisations de la société civile (OSC), organisations non gouvernementales (ONG) et autres acteurs non étatiques – ont assisté à l'événement.
3. Le format hybride de la conférence a nécessité de concentrer les débats sur un nombre limité de questions hautement prioritaires. Des discussions approfondies ont eu lieu dans le cadre de séances de travail en groupe.
4. Le **deuxième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD2)** s'est tenu le 13 octobre 2022 dans le cadre de la RTMCFA5. Il était présidé par un coordonnateur indépendant, M. Afelee Pita, de Tuvalu. Au moins 24 représentants (11 en présentiel et au moins 13 à distance) d'OSC et d'autres acteurs non étatiques ont participé activement aux plénières et aux travaux de groupe. Les membres de la CPS et les partenaires ont assisté aux débats en qualité d'observateurs.
5. Le CBFD est organisé à l'initiative des OSC et des autres acteurs non étatiques et leur est consacré, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS assurant le secrétariat de l'événement. Il a pour objectif de donner aux OSC et à d'autres acteurs non étatiques la possibilité, dans le cadre de la RTMCFA, d'informer et de conseiller les directeurs des pêches sur les principaux besoins et enjeux, afin de contribuer à sensibiliser les ministres et les dirigeants océaniques aux questions prioritaires en lien avec l'exploitation durable des ressources halieutiques côtières.
6. Le Dialogue constitue également une occasion de faire part des expériences vécues et des enseignements tirés en ce qui concerne les initiatives communautaires visant à renforcer les efforts de préservation d'écosystèmes productifs et sains de même que de leurs ressources halieutiques, essentielles au bien-être des communautés côtières.

Présentation à la quinzième Conférence des directeurs des pêches des conclusions et mesures adoptées lors de la RTMCFA5

7. La RTMCFA5 avait pour objectif premier d'examiner les grands enjeux techniques propres aux pêches côtières et à l'aquaculture, afin de contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources fondée sur des données factuelles, de promouvoir un accès équitable à ces ressources, et de renforcer le développement durable de l'aquaculture et des pêches côtières.
8. La Conférence se composait de séances plénières et de séances techniques en petits groupes sur les thèmes suivants :
 - a. Changer les comportements dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture au moyen du suivi, du contrôle et de la surveillance
 - b. Quels fondements scientifiques pour le commerce des espèces d'holothuries inscrites à la CITES ?
 - c. Élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture – de l'évaluation à la stratégie
 - d. Mise en œuvre du Cadre régional pour la biosécurité aquatique et des plans nationaux de biosécurité aquatique
 - e. Quels outils pour les pêches côtières et l'aquaculture ? Conditions d'utilisation et accès aux dispositifs de formation et d'appui
9. Le **Relevé de conclusions et de mesures de la RTMCFA5** (document de référence [2a]) ainsi que les documents de travail et d'information et les présentations sont disponibles sur la page Web du site de la CPS consacrée à la RTMCFA5 (en anglais : <https://fame1.spc.int/en/meetings/261> et en français : <https://fame1.spc.int/fr/meetings/261>).
10. Le **Relevé de conclusions et de mesures de la RTMCFA5** présente les enjeux et les besoins que les membres de la CPS ont convenu de traiter en priorité, renferme des conseils destinés au Programme pêches côtières et aquaculture de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS, et reprend les principales recommandations à présenter à la quinzième Conférence des directeurs des pêches en 2023.

Synthèse des principales recommandations de la RTMCFA5 destinées aux participants à la quinzième Conférence des directeurs des pêches

11. Les participants à la RTMCFA5 sont convenus que les recommandations suivantes devraient être transmises aux directeurs des pêches à l'occasion de leur quinzième Conférence, afin que les membres et la CPS puissent s'en saisir :

Recommandation de la RTMCFA5	Mesure à prendre par les directeurs des pêches
<p><i>Changer les comportements dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture au moyen du suivi, du contrôle et de la surveillance</i></p>	
<p>Recommandation 14(a). Les participants invitent les directeurs des pêches à appuyer l'instauration et la promotion d'une culture de la conformité, en utilisant des outils adaptés au contexte local, et à envisager l'adoption d'un système de sanctions administratives prenant la forme de constats d'infraction, de points de pénalité ou d'amendes payables sur-le-champ (ou d'autres formes, comme des services communautaires ou des paiements en nature), selon les besoins des membres.</p>	<p><i>Examiner et appuyer.</i></p> <p><i>Inviter les pays membres à agir à l'échelon national le cas échéant.</i></p>
<p>Recommandation 14(b). Les participants invitent les directeurs des pêches à encourager la mise en place du registre d'incidents (au format papier ou électronique) afin d'aider les agents autorisés des pays membres à mener des activités d'application de la réglementation sur le terrain.</p>	<p><i>Examiner et appuyer.</i></p> <p><i>Demander à la Division FAME de la CPS d'épauler les membres, à leur demande.</i></p>
<p><i>Quels fondements scientifiques pour le commerce des espèces d'holothuries inscrites à la CITES ?</i></p>	
<p>Recommandation 17(a). Les participants invitent les directeurs des pêches à appuyer l'établissement par les pays océaniques de programmes d'évaluation des stocks à long terme suffisants aux fins des ACNP, en élaborant par exemple des protocoles d'évaluation appropriés pour satisfaire aux exigences minimales en matière de données.</p>	<p><i>Examiner et appuyer.</i></p> <p><i>Inviter les États et Territoires insulaires océaniques à agir s'il y a lieu.</i></p>

Recommandation de la RTMCFA5	Mesure à prendre par les directeurs des pêches
<p>Recommandation 17(b). Les participants invitent les directeurs des pêches à encourager les pays océaniques : i) à axer le travail de conformité et l'application des mesures de gestion sur les acheteurs et les exportateurs, ii) à améliorer les accords de collaboration entre les autorités scientifiques et les autorités de gestion (par exemple au moyen de protocoles d'accord), et iii) à réglementer le nombre d'acheteurs et d'exportateurs.</p>	<p><i>Examiner et appuyer.</i></p> <p><i>Inviter les États et Territoires insulaires océaniques à agir s'il y a lieu.</i></p>
<p>Recommandation 17(c). Les participants invitent les directeurs des pêches à appuyer la Division FAME de la CPS dans le cadre du soutien apporté aux membres aux fins de l'élaboration de mesures et de règles de gestion conformes aux exigences de la CITES.</p>	<p><i>Examiner et appuyer.</i></p>
<p><i>Mise en œuvre du Cadre régional pour la biosécurité aquatique et des plans nationaux de biosécurité aquatique</i></p>	
<p>Recommandation 27(a). Les participants invitent les directeurs des pêches à appuyer l'évaluation à mi-parcours du Cadre régional pour la biosécurité aquatique, afin d'élargir sa portée au-delà des seuls animaux aquatiques et d'inclure les conclusions de l'examen de la législation sur la biosécurité aquatique mené par la CPS.</p>	<p><i>Examiner et approuver.</i></p>

Recommandation de la RTMCFA5	Mesure à prendre par les directeurs des pêches
Recommandation 27(b). Les participants invitent les directeurs des pêches à encourager les membres à revoir leurs propres plans de biosécurité aquatique, conformément au processus de révision du Cadre régional pour la biosécurité aquatique, en mettant l'accent sur l'établissement d'une collaboration interinstitutionnelle et d'accords d'intervention, le cas échéant.	<i>Examiner et appuyer.</i> <i>Inviter les États et Territoires insulaires océaniques à agir s'il y a lieu.</i>
Recommandation 27(c). Les participants invitent les directeurs des pêches à appuyer l'examen de la disponibilité des laboratoires de diagnostic et la détermination des conditions de constitution d'un réseau au service de l'Océanie.	<i>Examiner et approuver.</i> <i>Demander à la Division FAME de la CPS d'agir.</i>

Présentation à la quinzième Conférence des directeurs des pêches des conclusions du Cbfd2

12. Le deuxième Dialogue sur la pêche communautaire visait à mobiliser et à faire entendre la voix des OSC et des autres acteurs non étatiques en recensant les principaux problèmes fréquemment rencontrés dans la région et dans les sous-régions dans le domaine de la pêche communautaire, et tentait de trouver des solutions pour remédier à ces problèmes ou améliorer la situation.
13. Le Dialogue se composait de séances plénières et de séances en petits groupes sur les thèmes suivants :
 - a. Pêche communautaire : faire entendre la voix des acteurs non étatiques
 - Objet du Cbfd et brève présentation de l'axe principal de cette deuxième édition
 - Constitution du Groupe consultatif provisoire du Dialogue sur la pêche communautaire
 - Recensement et hiérarchisation des enjeux de pêche communautaire communs à l'ensemble de la région ou aux sous-régions et présentant une importance ou un intérêt particulier

- Espoirs et attentes concernant le processus du Dialogue
- b. Rester à l'écoute : enjeux prioritaires relatifs à la pêche communautaire
- Quels sont les besoins concernant la représentation des OSC et des acteurs non étatiques dans le cadre de processus nationaux transparents de sélection des participants au Dialogue et à d'autres forums nationaux sur la pêche côtière ?
 - Quels sont les besoins en matière d'information pertinente des OSC et des acteurs non étatiques sur la gestion communautaire des pêches, et de renforcement de leurs capacités dans ce domaine ?
 - Comment les savoirs locaux et traditionnels peuvent-ils être mieux intégrés aux connaissances scientifiques modernes ou conventionnelles pour une gestion efficace des ressources halieutiques ?
14. Le **Relevé de conclusions du Cbfd2** (document de référence [2b]) ainsi que les documents de travail et de référence, et les présentations sont disponibles sur la page Web du site de la CPS consacrée à la RTMCFA5 (en anglais : <https://fame1.spc.int/en/meetings/261> et en français : <https://fame1.spc.int/fr/meetings/261>).
15. Le **Relevé de conclusions du Cbfd2** expose les conclusions du Dialogue et les points de consensus entre les participants, et souligne les enjeux et besoins prioritaires à traiter par les OSC et les autres acteurs non étatiques, ainsi que par les membres de la CPS. Il renferme des conseils destinés au Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP) de l'Organisation, et reprend les principales recommandations à présenter à la quinzième Conférence des directeurs des pêches en 2023.

Synthèse des principales recommandations du Cbfd2 destinées aux participants à la quinzième Conférence des directeurs des pêches

16. Les participants au Cbfd2 ont rendu compte de leurs échanges aux participants à la RTMCFA5 et sont convenus que les recommandations suivantes devraient être transmises aux directeurs des pêches lors de leur quinzième Conférence, afin que les OSC et les autres acteurs non étatiques, les membres et la CPS puissent s'en saisir :

Recommandations issues du Cbfd2 visées dans le Relevé de conclusions et de mesures de la RTMCFA5	Mesure à prendre par les directeurs des pêches
<i>Dialogue sur la pêche communautaire</i>	
<p>Recommandation 35(a). Les participants au deuxième Dialogue sur la pêche communautaire prient les directeurs des pêches d'inviter les membres de la CPS à lancer des dialogues nationaux sur la pêche communautaire afin d'améliorer la communication avec les OSC et les acteurs non étatiques et de mieux prendre en compte leurs besoins et leurs préoccupations concernant la gestion des ressources halieutiques côtières.</p>	<p><i>Examiner et appuyer.</i></p> <p><i>Inviter les États et Territoires insulaires océaniques à soutenir et à agir.</i></p>
<p>Recommandation 35(b). Les participants au deuxième Dialogue sur la pêche communautaire prient les directeurs des pêches de reconnaître le problème émergent de l'exploitation minière des grands fonds marins et les conséquences qu'elle peut avoir pour la pêche côtière, et prient les membres d'encourager la réalisation de recherches indépendantes plus nombreuses sur les écosystèmes des grands fonds marins avant d'envisager leur exploitation minière à des fins commerciales.</p>	<p><i>Examiner et approuver.</i></p>

Recommandations issues du Cbfd2 visées dans le Relevé de conclusions et de mesures de la RTMCFA5	Mesure à prendre par les directeurs des pêches
<p>Recommandation 35(c). Les participants au deuxième Dialogue sur la pêche communautaire prient les directeurs des pêches d'inviter les membres de la CPS à augmenter les budgets de fonctionnement dévolus à la gestion communautaire des pêches au sein des organismes publics nationaux et infranationaux, ainsi que de mettre sur pied des mécanismes de financement appropriés permettant d'aider directement les communautés à mieux gérer leurs ressources côtières.</p>	<p><i>Examiner et appuyer.</i></p> <p><i>Inviter les États et Territoires insulaires océaniques à soutenir et à agir.</i></p>